

AUCHEL



HÔTEL DE VILLE
Place André Mancey
62260 AUCHEL
Tél : 03.21.64.79.00
Fax : 03.21.64.79.01

Décision 2025 - 20
CANDIDATURE « FONDS DE CONCOURS ACCESSIBILITE » – COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 12 portant délégation de missions complémentaires du Conseil Municipal au Maire en date du 26 Février 2021,

Considérant le projet à venir de réaliser la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de la salle Nelson Mandela,

Décide de candidater au « Fonds de concours Accessibilité » auprès de la Communauté d'Agglomération Bethune Bruay Artois Lys Romane et de signer tous les documents y afférent.

Le Maire de la ville d'Auchel et le comptable public assignataire d'Auchel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

*Certifiée exécutoire compte tenu de
la transmission en sous-préfecture
et de la publication le : 31/03/2025*

Fait à Auchel, le 31/03/2025

Signature
numérique de
Philibert BERRIER
Date : 2025.03.31
10:29:16 +02'00'